

Question and Answer 1

For **M2** - The Offeror must demonstrate that they have resources available in the National Capital Region (NCR) that are able to meet in person or online to provide part-time one-on-one training and full-time one-on-one training. The Offeror must provide an attestation of available resources.

Question 1: I understand this to mean a letter that states we have the available resources but what other details should be included? Is there a specific number of resources required?

Answer 1: No specific number of resources required as long as they can provide training to trainees.

For **M3** - The Offeror must provide a signed attestation that they are able to provide training within ten (10) days of each individual request for training.

Question 2: I understand this to mean a signed letter that agrees with this condition, or should there be other details included?

Answer 2: No additional details required

The **Basis of Payment** reads as follows:

From Contract Award to March 31, 2026	\$ ____/hour	1395 hours
Option Year #1 April 1, 2026 to March 31, 2027	\$ ____/hour	465 hours
Option Year #2 April 1, 2027 to March 31, 2028	\$ ____/hour	465 hours

I notice that 1395 hours (Full-Time training) is not an option after March 31, 2026, is this an omission?

Question 3: Or does this mean that full-time training will only occur in the first year?

Answer 3: The entire contract will allow for both part-time and full-time training annually as required to obtain French levels. This is just a financial breakdown that allows us flexibility in the contract. Bills should occur by the hour up to 20K per year for up to 5 years. The training could last 1 week or 1 month or more depending on evaluation and urgency of achieving language levels. These would be short term intense training sessions mostly geared toward revalidation of employees.

Question 4: Do 465 hours refer to Part-Time training?

Answer 4: The estimated level of effort is based on a combination of full-time and part-time training.

I interpret this table to mean rates for **individual training**, but I would appreciate more clarity about the scope of the project.

Question 5: How many employees will require training?

Answer 5: The number of employees taking French training will vary on language level expiry dates, classification requirements for advancement etc. It's not a set training. the majority of employees will just be taking these course as revalidation. At this time we are unaware of the number of staff needing this evaluation to occur and call-ups against the standing offer will be issued on and as needed.

Question 6: Likewise, how many instructors would be required? (please refer to 1.)

Answer 6: The number of instructors is dependant on the interest of the training. or how many people require short term intense training to maintain or achieve a level higher.

.....

Question et réponse 1

Pour **O2** – L’offrant doit démontrer qu’il a des ressources disponibles dans la région de la capitale nationale (RCN) qui sont en mesure de se rencontrer en personne ou en ligne pour offrir une formation individuelle à temps partiel et une formation individuelle à temps plein. L’offrant doit fournir une attestation pour les ressources disponibles.

Question 1 : Je comprends que cela signifie une lettre qui indique que nous avons les ressources disponibles, mais quels sont les autres détails qui devraient être inclus? Y a-t-il un nombre précis de ressources nécessaires?

Réponse 1 : Aucun nombre précis de ressources nécessaires dans la mesure où elles peuvent offrir une formation aux stagiaires.

Pour le **O3** – L’offrant doit fournir une attestation signée indiquant qu’il est en mesure d’offrir la formation dans les dix (10) jours suivant chaque demande de formation.

Question 2 : Je comprends que cela signifie une lettre signée qui indique l'accord avec cette condition, ou y a-t-il d'autres détails à inclure?

Réponse 2 : Aucun détail supplémentaire requis.

Voici le libellé de la **base de paiement** :

De la date d’attribution du contrat au 31 mars 2026	_____ \$ / l’heure	1 395 heures
Année d’option 1 Du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	_____ \$ / l’heure	465 heures
Année d’option 2 Du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028	_____ \$ / l’heure	465 heures

Je constate que 1 395 heures (formation à temps plein) ne sont pas une option après le 31 mars 2026, est-ce une omission?

Question 3 : Ou est-ce que cela signifie que la formation à temps plein aura lieu seulement la première année?

Réponse 3 : L'ensemble du contrat permettra une formation annuelle à temps partiel et à temps plein, au besoin, pour obtenir les niveaux de français. Il s'agit seulement d'une ventilation financière qui permet d'avoir une souplesse dans le contrat. Les factures devraient se faire par heure jusqu'à concurrence 20 000 \$ par année pendant une période maximale de 5 ans. La formation pourrait durer 1 semaine ou 1 mois ou plus selon l'évaluation et l'urgence d'atteindre les niveaux linguistiques. Il s'agirait de séances de formation intensives à court terme axées principalement sur la revalidation des compétences des employés.

Question 4 : Est-ce que 465 heures font référence à la formation à temps partiel?

Réponse 4 : Le niveau d'effort estimé est fondé sur une combinaison de formation à temps plein et à temps partiel.

J'interprète ce tableau comme étant la moyenne des taux pour la formation individuelle, mais j'aimerais avoir plus de clarté sur la portée du projet.

Question 5 : Combien d'employés auront besoin d'une formation?

Réponse 5 : Le nombre des employés qui suivent une formation en français variera selon les dates d'expiration des niveaux linguistiques, les exigences de classification pour l'avancement, entre autres. Ce n'est pas une formation établie. La majorité des employés suivront ce cours comme une revalidation. Pour le moment, nous ne sommes pas au courant du nombre d'employés qui ont besoin de cette évaluation et des commandes subséquentes à l'offre à commandes seront émises au besoin.

Question 6 : De même, combien d'instructeurs seraient requis? (Veuillez vous reporter à 1.)

Réponse 6 : Le nombre d'instructeurs dépend de l'intérêt pour la formation ou du nombre de personnes qui ont besoin d'une formation intensive à court terme pour maintenir ou atteindre un niveau supérieur.